

VILLE DE CHELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

SUR LE SECTEUR

ARCADES FLEURIES – ICF LA SABLIERE



3 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP n°3 : Le réaménagement de la Cité Cheminote

OAP modifiée

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2014

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2017

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Modification simplifiée sur le secteur Sernam de la ZAC de l'Aulnoy approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020

Modification de droit commun n°1 sur le secteur Castermant approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2022

Modification simplifiée n°2 sur le secteur Arcades Fleuries-ICF La Sablière approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2024

OAP n°3 : Le réaménagement de la Cité Cheminote

PLU DE CHELLES

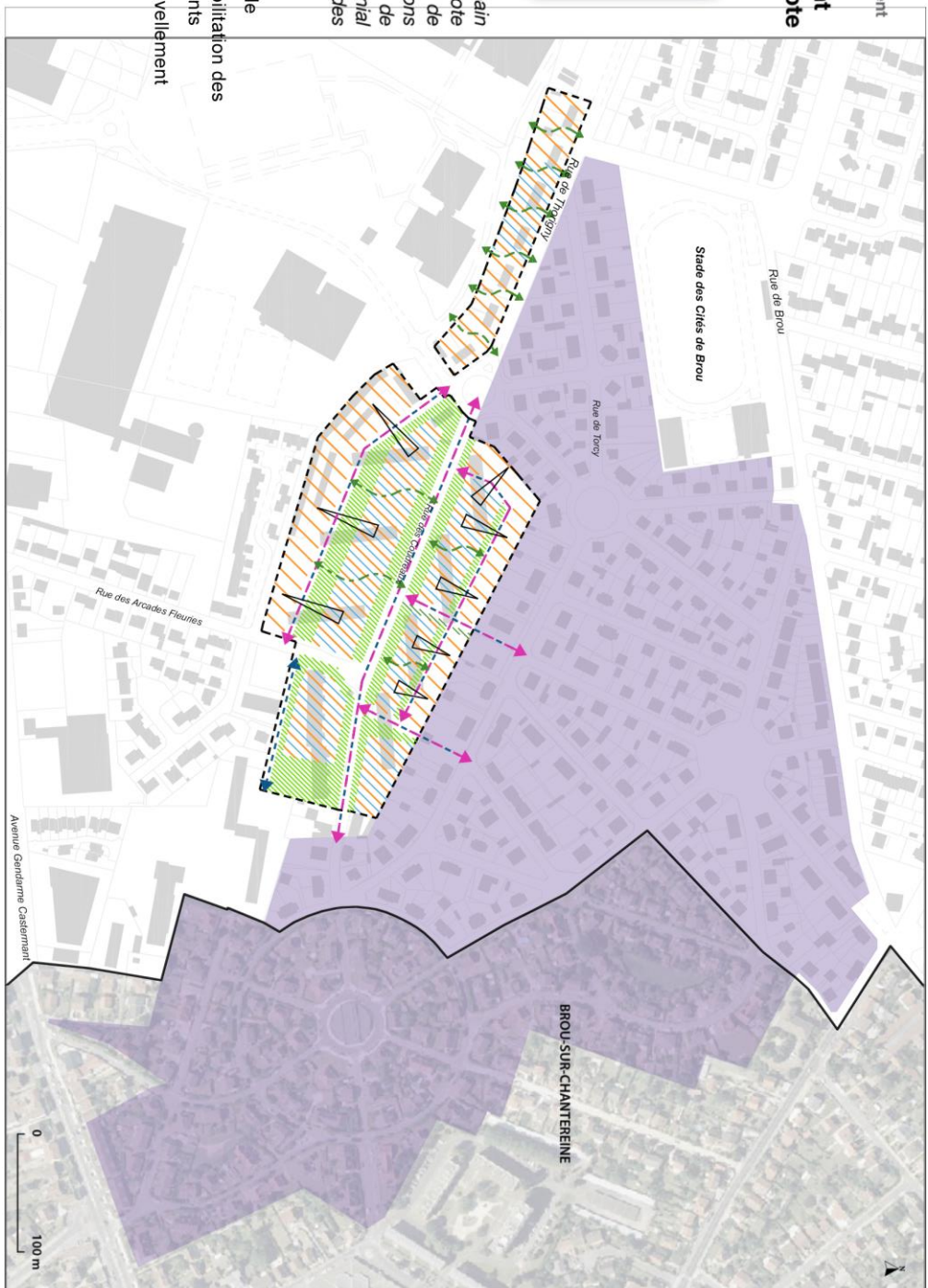
Orientation d'Aménagement
et de Programmation n°3

Le réaménagement de la Cité Cheminote



Le réaménagement urbain
de la Cité Cheminote
s'inscrit dans un projet de
réhabilitation des pavillons
de la Cité et de
renouvellement patrimonial
du secteur des Arcades
Fleurées

- Limite communale
- Secteur de réhabilitation des
logements existants
- Secteur de renouvellement



Principes de programmation et d'implantation du bâti

- /// Habitation (logements, Résidence Personnes
Agées...)
- /// Implantation possible d'équipements d'intérêt
collectif et services publics ou d'activité de
service où s'effectue l'accueil d'une clientèle.
(Crèche, Maison de Quartier, locaux à vocation
associative, social et de santé...)

--- Principe de percées visuelles

▷ Principe de dégressivité des
hautsurs des constructions

Principe de desserte et espaces publics

- Principe de voie nouvelle ou requalifiée
- Principe de liaison douce
- /// Espaces libres à dominante d'espaces verts
(parvis, aires de jeux, jardins potagers, noues,
stationnements paysagers ...)

